

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro 204/2023/RECH Conseil d'Administration du 27 janvier 2023 :

<u>Sujet</u>: Affiliation du Centre d'Investigation Clinique (CIC) du Centre Régional Hospitalier Universitaire (CHRU) de Limoges à l'Ecole Doctorale Biologie, Chimie, Santé (BCS)

Après avis favorable de la Commission Recherche en date du 9 janvier 2023, est soumise au vote des conseillers :

L'affiliation du CIC du CHRU de Limoges à l'Ecole Doctorale Biologie, Chimie, Santé

Membres en exercice : 36 Nombre de votants : 26

Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le 27 janvier 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2023. Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 27 janvier 2023.

Modalités de recours: En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur